



Possible liquidation de notre société de chauffage

Par **gwenfab**, le **25/06/2009** à **11:39**

Nous vous contactons car, dans le cadre de la construction de notre maison individuelle, nous avons appris que la Société avec laquelle nous avons signé un contrat pour la fourniture et la pose de notre chauffage par géothermie, faisait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.

Nous les avons contacté afin de savoir ce qui allait se passer pour nous étant donné que nous leur avons déjà payé la totalité de la facture qui s'élève à 22 799,59 € alors qu'ils n'ont encore rien fait étant donné que l'installation du chauffage devrait se faire en octobre 2009. Ils nous ont dit que ça ne posait pas de problème et que ce serait fait comme prévu en octobre.

Nous leur avons même demandé la livraison du matériel dans l'attente de la pose en précisant qu'ils étaient dorénavant notre propriété mais ils ont refusé.

Nous sommes bien conscient aujourd'hui que nous n'aurions pas dû leur payer la totalité mais nous avons été trop naïfs et nous ne savons pas quoi faire pour être sûr que le travail sera réellement fait avec la procédure en cours.

Nous avons contacté le mandataire judiciaire mais la seule chose qu'ils nous a dit, c'est qu'il allait nous intégrer au passif.

Nous sollicitons donc votre aide pour savoir ce qu'il va se passer et ce que nous devons faire. Le travail va-t-il être effectué ?

Pourrons-nous sinon récupérer notre argent ?

Merci pour votre aide.